

Mission d'une délégation du groupe d'amitié France – Suisse

18 – 20 mai 2026

Du 18 au 20 mai 2026, le groupe d'amitié France – Suisse, présidé par Mme Olga Givernet (EPR, Ain) a effectué une visite à Berne et dans le canton suisse du Jura. Outre la présidente, la délégation était composée de M. Emeric Salmon (RN, Haute-Saône), M. Didier Padey (Dem, Savoie) et M. Peio Dufau (app. SOC, Pyrénées-Atlantiques).

Les entretiens conduits à Berne avec les parlementaires suisses de la délégation pour les relations avec le Parlement français (Dél-F) ont permis, en premier lieu, d'approfondir la connaissance du modèle politique helvétique. Ces échanges ont également constitué un cadre propice à l'examen des questions bilatérales et transfrontalières, qu'il s'agisse de l'énergie, de la place des travailleurs frontaliers ou des enjeux de formation professionnelle. Par la suite, la délégation s'est rendue dans le canton du Jura, dont est originaire la présidente de la Dél-F, où elle a pu appréhender de manière plus concrète les réalités quotidiennes de cette région transfrontalière. Enfin, conformément au thème retenu pour ce déplacement, le transport ferroviaire suisse a fait l'objet d'une attention particulière, tant pour ses performances que pour les perspectives de coopération qu'il ouvre avec la France.

Ce déplacement s'inscrit dans la longue histoire d'amitié qui unit la France et la Suisse, marquée par une culture et des intérêts communs. Avec cette mission – la première depuis six ans – le groupe d'amitié a contribué à poursuivre et à approfondir cette dynamique.



Les deux délégations dans la salle des séances du Conseil national de la Confédération suisse

La démocratie suisse, un modèle singulier alliant système représentatif et démocratie directe

► Le 19 mai, les parlementaires ont été reçus au Palais fédéral par les membres de la délégation pour les relations avec le Parlement français (Dél-F), conduite par M^{me} Mathilde Crevoisier Crelier. À cette occasion, les parlementaires suisses ont pu présenter les spécificités du système politique helvétique.

Celui-ci repose sur un Parlement bicaméral, qui se réunit quatre fois par an pour des sessions parlementaires de trois semaines. Il est composé de deux chambres, qui disposent de prérogatives identiques :

- **le Conseil national** représente le peuple. Il se compose de 200 membres, élus pour une durée de quatre ans au scrutin proportionnel, à l'exception des députés des cantons dont la population est inférieure à 40 000 habitants, qui sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour ;
- **le Conseil des États** représente quant à lui les cantons. Il se compose de 46 conseillers aux États, à raison de deux conseillers par canton, élus au scrutin majoritaire.

L'Assemblée fédérale désigne chaque année le Président de la Confédération, qui dirige un exécutif collégial – le Conseil fédéral – composé de sept conseillers fédéraux parfaitement égaux entre eux.

Au-delà de ces institutions représentatives, le système politique suisse s'appuie sur plusieurs procédures de démocratie directe. Le peuple suisse est consulté quatre fois par an, lors de journées de « votations » dont le calendrier est établi plusieurs années à l'avance. Ces votations peuvent prendre trois formes différentes :

- **le référendum obligatoire** : toute modification de la Constitution est soumise au référendum, qui requiert une double majorité composée des votants et des cantons ;
- **le référendum facultatif** : les citoyens peuvent demander qu'une loi fédérale adoptée par le Parlement soit soumise à référendum. Dans un délai de 100 jours suivant la publication du texte de loi, 50 000 signatures doivent être recueillies pour que le peuple puisse se prononcer. Contrairement au référendum obligatoire, seule la majorité populaire est requise ;
- **l'initiative populaire** : les citoyens peuvent demander une modification de la Constitution, à condition de réunir 100 000 signatures dans un délai de 18 mois. Le Conseil fédéral et le Parlement peuvent choisir de présenter un contre-projet à une initiative populaire. En pratique, les initiatives populaires sont souvent portées par les partis politiques.

► La délégation a ensuite visité le Palais fédéral, qui abrite les deux chambres du Parlement suisse.

La coupole de l'Assemblée fédérale se trouve au milieu du bâtiment et est sertie des écussons des 22 cantons qui composent la Confédération. Les armoiries du canton du Jura, de création relativement récente (1978) sont placées à part.

Le hall de la coupole abrite de nombreux symboles représentant l'histoire de la Suisse et de la Confédération. Quatre « *lansquenets* », des fantassins allemands ayant servi en France comme mercenaires aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, encadrent l'escalier d'honneur. Ils personnifient les quatre langues nationales de la Suisse : l'allemand, le français, l'italien et le romanche.



Les deux délégations devant la coupole du Palais fédéral

La délégation a ensuite visité la salle des séances du Conseil des États. Elle est ornée d'une fresque représentant une « *Landsgemeinde* », une forme primitive de démocratie directe en Suisse qui consistait à rassembler tous les citoyens d'un territoire en plein air pour voter les lois et les dépenses. Des panneaux placés au sommet des arcades rappellent les dates importantes de l'histoire constitutionnelle de la Suisse, dont

l'octroi du droit de vote aux femmes en 1971. La salle des séances du Conseil national est quant à elle ornée d'une fresque représentant la prairie du Grütli, berceau de la Confédération.



Visite de la salle des séances du Conseil national



Visite de la salle des séances du Conseil des États

La diplomatie parlementaire, un adjuvant de la relation bilatérale franco-suisse

► Le 19 mai, la visite du Palais fédéral a été suivie d'un moment d'échange avec les membres de la délégation pour les relations avec le Parlement français (Dél-F), composée de Mme Delphine Klopfenstein Broggini (Les Vert-e-s, Genève), Mme Brigitte Crottaz (Parti socialiste, Vaud), Mme Simone de Montmollin (Les Libéraux-Radicaux, Genève), M. Charles Juillard (Le Centre, Jura), M. Mauro Poggia (Union démocratique du Centre, Genève) et M. Benjamin Roduit (Le Centre, Valais).

Lors des discussions, les parlementaires ont insisté sur les liens forts qui unissent les deux pays. La Suisse abrite la première communauté française à l'étranger, et 236 000 frontaliers travaillent en Suisse chaque jour. La Suisse représente le 2^{ème} investisseur et le 3^{ème} pourvoyeur d'emplois étrangers en France.

La délégation française, composée principalement de députés issus de circonscriptions frontalières, a pu aborder de nombreux sujets pertinents pour la relation bilatérale, afin de mieux comprendre les positions exprimées par chacun des deux pays et dissiper les malentendus éventuels. Ces échanges ont permis de revenir sur plusieurs actualités récentes.

► Les deux délégations ont d'abord évoqué le projet de référendum porté par l'Union démocratique du Centre (UDC) « Pas de Suisse à plus de 10 millions ! », qui entend plafonner la population résidente permanente à 10 millions de personnes d'ici 2050. Les parlementaires français ont relevé que cette initiative pourrait conduire à une augmentation du recours aux travailleurs frontaliers, avec des conséquences sur la pression immobilière et les difficultés de recrutement dans les régions limitrophes de la Suisse.

► De leur côté, les parlementaires suisses issus du canton de Genève ont fait part de leur préoccupation concernant l'organisation du sommet du Groupe des 7 (G7), qui doit se tenir à Évian en juin 2026. Le précédent G8 organisé en Haute-Savoie en 2003 avait en effet été marqué par des émeutes et des violences à Genève en marge du sommet. La délégation française a rappelé que, à l'occasion du G7, des dispositifs de

sécurité spécifiques seront mis en place afin de garantir le bon déroulement de l'évènement et maîtriser les éventuels débordements.

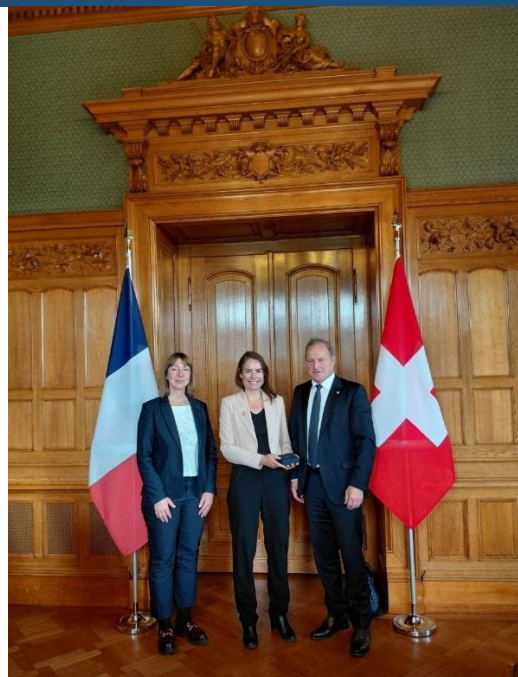
► La renégociation du règlement européen relatif à l'indemnisation chômage des travailleurs transfrontaliers a été au cœur des échanges (règlement 883/2004 sur la coordination, à l'échelle européenne, des systèmes de sécurité sociale). Selon l'accord trouvé entre les États membres de l'Union européenne et le Parlement européen, l'indemnisation sera désormais assurée par le pays d'activité, qui perçoit déjà les cotisations, et non par le pays de résidence comme c'est le cas actuellement. Ce projet de révision constitue une source d'inquiétude importante pour la Suisse – liée par ce règlement *via* l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) signé en 1999 avec l'Union européenne – du fait des coûts induits par le changement de système et de la crainte d'une mise en concurrence des travailleurs frontaliers avec les nationaux. Les deux délégations se sont accordées sur la nécessité de renforcer la coopération administrative entre les offices d'emploi des deux pays afin de suivre les demandeurs d'emploi indemnisés.

► Enfin, les discussions ont porté sur les négociations en cours concernant une gestion concertée des eaux du Doubs. Frontière naturelle de 43 kilomètres entre la France et la Suisse, cette rivière abrite trois aménagements hydroélectriques dont les titres d'exploitation arrivent à échéance d'ici 2032. La France et la Suisse travaillent actuellement au renouvellement de ces titres en un permis unique d'exploitation, permettant de répartir équitablement le

fruit de la production hydroélectrique tout en assurant une gestion responsable de la rivière.

► Par la suite, la délégation a été reçue pour un déjeuner offert par M. Pierre-André Page, Président du Conseil national. Les échanges ont permis d'aborder les votations à venir en Suisse : non seulement le projet « Pas de Suisse à plus de 10 millions ! », mais aussi l'initiative populaire de l'UDC visant à instaurer le principe d'une « neutralité intégrale » dans la Constitution suisse, ce qui conduirait de fait à une levée des sanctions prises par la Suisse contre la Russie depuis 2022.

Le Président du Conseil national est également revenu sur le processus de ratification du projet d'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne « stabilisation et développement des relations Suisse – Union européenne », dit « Bilatérales III ». Signé en mars 2026 et adopté par le Conseil fédéral, cet accord doit faire l'objet d'une ratification parlementaire et populaire. Les principales préoccupations du côté suisse concernent la place accordée à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et le caractère dynamique du droit européen. Les parlementaires français ont rappelé à cette occasion que la relation étroite qu'entretiennent les deux pays dépend aussi du cadre européen, notamment en ce qui concerne la participation suisse à l'espace Schengen et la libre circulation des travailleurs.



Remise d'une médaille au nom du groupe d'amitié au Président du Conseil national, M. Pierre-André Page

Le Jura : un canton proche de la France qui illustre les bienfaits de la coopération transfrontalière

► Le 19 mai, en fin de journée, la délégation s'est rendue dans le canton suisse du Jura, dont est originaire la présidente de la délégation pour les relations avec le Parlement français. Créé en 1978, ce canton partage une frontière de 230 kilomètres avec la France. Le Jura bénéficie de la proximité de la gare train à grande vitesse (TGV) de Belfort-Montbéliard, mise en service en 2011 et qui fait de ce canton la région suisse la plus proche de Paris.

► Les parlementaires ont été reçus à Delémont par M^{me} Rosalie Beuret Siess, présidente du gouvernement cantonal, et par M. Jean-Paul Lachat, ministre jurassien de l'environnement et de la culture. Ils ont présenté à la délégation les spécificités du canton, son organisation institutionnelle ainsi que les enjeux économiques, territoriaux et transfrontaliers auxquels il est confronté.



Accueil de la délégation au siège du gouvernement du canton du Jura

Cette visite du Jura a permis aux parlementaires de porter un regard différent et particulièrement enrichissant sur les relations franco-suisses, notamment à travers les réalités quotidiennes de la coopération transfrontalière, les mobilités, les échanges économiques et les liens humains qui unissent les deux territoires. La région emploie ainsi quotidiennement plus de 7 000 travailleurs frontaliers.

► La journée du 20 mai a été consacrée à la découverte de plusieurs lieux emblématiques de l'économie jurassienne. Celle-ci repose sur un tissu de petites et moyennes entreprises innovantes dans des secteurs de pointe comme l'horlogerie, la microtechnique ou l'automatisation. La délégation a pu s'en rendre compte lors de sa visite de l'usine Louis Lang SA, une entreprise familiale suisse fondée en 1861 à Porrentruy et spécialisée dans la fabrication de cadrans de montre. Cette entreprise emploie de nombreux travailleurs frontaliers venus de la région Bourgogne Franche-Comté. Le directeur de l'entreprise a présenté aux parlementaires la variété des métiers qui interviennent dans les différentes étapes de fabrication des cadrans.



Visite de l'entreprise Louis Lang SA

► La visite s'est terminée par la présentation de la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) par son directeur, M. Claude Maître. Situé à Delémont, cet établissement forme de nombreux élèves apprentis dans des domaines aussi variés que l'horlogerie ou la microtechnique.



Visite des laboratoires du Centre jurassien d'enseignement et de formation

Une mission centrée sur la coopération ferroviaire entre la France et la Suisse

► La visite a été orientée sur le thème du transport ferroviaire, qui occupe une place particulière en Suisse et qui constitue enjeu important des relations transfrontalières.

► Le 19 mai, la délégation s'est d'abord entretenue avec des représentants de l'Office fédéral des transports (OFT). La

discussion a permis de revenir sur les principales caractéristiques du réseau ferroviaire de la Suisse, réputé pour sa ponctualité et son efficacité. Les transports représentent 11,5 % des dépenses de la Confédération, et chaque Suisse parcourt en moyenne 2 500 kilomètres en train par an, contre 1 390 kilomètres pour un Français.



Entretien avec l'Office fédéral des transports

Le réseau ferroviaire helvétique peut s'appuyer sur plusieurs atouts :

- **Un système de tarification unique.** Depuis la loi fédérale sur le transport de voyageurs de 2009, la Suisse a mis en place un système de tarification harmonisé, quel que soit le mode de transport public utilisé. Géré par SwissPass, ce mécanisme assure l'interopérabilité du système de transport ;
- **Des horaires cadencés et planifiés.** La planification des horaires très en amont permet de programmer les investissements sur une base pluriannuelle. L'objectif est d'atteindre une cadence équivalente à un train toutes les 15 minutes, sans obligation de réservation et avec de courtes correspondances, sur le modèle du Réseau express régional (RER), de sorte que l'utilisateur n'ait plus à se préoccuper des horaires des trains.
- **Un financement pérenne et vertueux.** L'exploitation, l'entretien et l'aménagement du réseau ferroviaire sont financés par un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), doté de 4,6 milliards de francs suisses (CHF ; environ 5 milliards d'euros). Le fonds est abondé notamment par une redevance perçue sur tous les camions de plus de 3,5 tonnes, dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus et de la quantité d'émissions (redevance sur les poids lourds liée aux prestations, RDLP). Deux tiers des recettes de cette redevance sont reversés à l'entretien et à la modernisation de l'infrastructure ferroviaire, ce qui permet de ne pas faire peser les coûts des travaux sur le prix des billets.
- **Un réseau fortement intégré.** Le système ferroviaire suisse se compose d'une vingtaine de communautés tarifaires et de transport régionales. Malgré cette diversité, chacune de ces communautés doit obéir à des conditions-cadres définies au niveau fédéral par les chemins de fer fédéraux suisses (CFF).
 - La délégation a ensuite rencontré les dirigeants de Fairtiq AG, une entreprise spécialisée dans la billetterie. Celle-ci a lancé en 2016 une solution de « *pay as you go* », qui consiste à déterminer le meilleur tarif pour le trajet en fonction du lieu de départ et du lieu d'arrivée, même s'il relève de plusieurs billetteries. L'entreprise est présente dans 13 pays

européens et bénéficie à 1,6 million d'utilisateurs. L'application a été déployée en France, en région Normandie où elle favorise le transport multimodal et en Occitanie où elle a permis d'attirer les jeunes vers les trains express régionaux (TER) à travers un système de réductions fondé sur le nombre de trajets effectués dans le mois. Fairtiq AG entend désormais se développer dans les bassins de vie frontaliers pour lever les barrières billettiques.



Visite de l'entreprise Fairtiq

► Le même jour, la délégation parlementaire s'est entretenue avec M. Vincent Ducrot, président-directeur général des Chemins de fer fédéraux (CFF). Cette entreprise transporte chaque jour 2,4 millions de personnes et assure quotidiennement 120 000 correspondances, sur 3 600 km de voies.



Entretien avec le président-directeur général des CFF

Les deux délégations se sont félicitées des très bonnes relations entre les CFF et la Société nationale des chemins de fer

français (SNCF), notamment à travers le train à grande vitesse Lyria. Les échanges ont permis de rappeler que le maintien d'une offre de transport transfrontalière fournie et attractive constitue une priorité pour les deux pays. Malgré l'excellent niveau de coopération entre les opérateurs français et suisses, certaines lignes restent en effet marquées par des difficultés. À cet égard, les parlementaires genevois ont souligné que la liaison entre Lyon et Genève devait être améliorée, au regard du caractère stratégique qu'elle revêt pour la Suisse. Ils ont tout de même salué le déploiement d'un aller-retour quotidien supplémentaire dès 2027.

► Le lendemain, le 20 mai, la délégation a rencontré M^{me} Rebecca Dougoud, directrice de la compagnie des chemins de fer du Jura. Cet entretien a été l'occasion d'aborder la situation de la liaison Belfort-Delle-Delémont, qui permet à plusieurs centaines de frontaliers de franchir la frontière chaque jour. Depuis décembre 2025, tous les trains circulant entre Delémont et Belfort s'arrêtent à la frontière à Delle. En contrepartie, la ligne ferroviaire reliant Delle à Belfort a été renforcée, avec 16 allers-retours par jour. Grâce à des horaires cadencés avec la Suisse, cette ligne permettra des correspondances de qualité et pérennes entre les trains suisses à Delle et la gare TGV de Belfort-Montbéliard. Pour autant, les élus du canton du Jura ont appelé à un rétablissement de la première liaison du matin, seule alternative pour assurer la correspondance avec le TGV à destination de Paris au départ de Belfort.